

Interpretation par analogie du Droit penal ???

Par **ryan**, le **05/11/2006** à **11:31**

Quelqu'un peut il me parler de "L'interpretation par analogie du Droit penal" ?

J'en ai vaguement entendu parler en cour magistral et la j'ai un arret dans lequel je pense qu'il serait interessant de l'aborder mais je ne trouve pas grand chose si ce n'est qu'il en existe 2 types :

- Légale--> On etend la loi pour combler le vide.
- Juridique--> On cherche l'esprit de la loi (Droit Nazi 1939)

...???

Par **sabine**, le **05/11/2006** à **13:15**

Rechercher l'esprit de la loi c'est l'interprétation téléologique. C'est celle qui est utilisée en droit français.

L'interprétation analogique est le fait de rapprocher d'une infraction un acte non considéré comme tel dans le but de condamner. Cette pratique est interdite en France.

Par **ryan**, le **05/11/2006** à **20:06**

J'ai entendu parler que rechercher l'esprit de la loi n'était pas très bon notamment parce que ça amène au regime totalitaire. C'était, parait-il la methode de la justice nazis qu'il recherhc jusqu'a la volonté du peuple ?.....


Par **sabine**, le **05/11/2006** à **20:35**

Alors là... jamais entendu parlé de ça! lol J'ai vu l'interprétation la semaine dernière en cours donc je ne suis peut-être pas la mieux placée pour en parler... oops

Par **deydey**, le **05/11/2006** à **20:38**

j'ai un td dessus dans la semaine... je pourrais essayer de glaner des infos pour vous et pour moi par la même occasion.

Par **sabine**, le **05/11/2006** à **20:40**

Je l'ai fait le TD à ce sujet... Mais on ne m'a jamais dit que l'interprétation téléologique était celle des nazis! 

Par **mathou**, le **05/11/2006** à **21:16**

En même temps ils prétendaient retrouver l'esprit et la pureté de l'esprit des textes, donc ça pourrait s'expliquer de cette façon non ? 

Par **Camille**, le **06/11/2006** à **09:32**

Bonjour,

[quote="ryan":36gr06hq]J'ai entendu parler que rechercher l'esprit de la loi n'était pas très bon notamment parce que ça amène au régime totalitaire. C'était, paraît-il la méthode de la justice nazis qu'il recherche jusqu'à la volonté du peuple ?.....[/quote:36gr06hq]

Euh... à mon humble avis, toute forme ou méthode d'interprétation du droit

"[i:36gr06hq]peut[/i:36gr06hq]" conduire à des abus, si elles sont manipulées par des dictateurs. Les nazis ne s'en sont pas privés (et on sait qu'ils se sont aussi servis d'autres méthodes qui n'étaient pas "de droit").

Et, toujours à mon humble avis, telle ou telle méthode n'amène pas à un régime totalitaire par hasard. Alors, celle-là ou une autre...

Dès lors qu'on est aux manettes de commande et qu'on les tient...avec

"[i:36gr06hq]fermeté[/i:36gr06hq]", avec un peu d'habileté, on peut faire dire ce qu'on veut à n'importe quoi.

Par **ryan**, le **06/11/2006** à **20:46**

C'est pas la méthode nazis, mais ils s'en sont servis pour imposer les idées nazis en comblant les vides juridiques avec un soit disant esprit du peuple.

Donc sinon en gros, l'interprétation par analogie c'est quoi ?

Par **sabine**, le **06/11/2006** à **21:02**

:wink:

Je t'ai mis la définition un peu plus haut! Image not found or type unknown